

**Avis n° 2010/03-04 relatif
à l'habilitation de l'École Nationale du Génie de l'Eau et
de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

- Vu la demande présentée par l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Sylvie CHEVALET (rapporteur principal), Jean-Michel SIWAK (membre de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 09 mars 2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) est un établissement public administratif, sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture. Elle est rattachée à l'université de Strasbourg, en tant qu'école externe, depuis le 15 octobre 2007 au titre de l'article L.719.10 du code de l'éducation.

L'ENGEES est une école des sciences et techniques de l'eau sous toutes leurs composantes, qui a vocation à former des ingénieurs directement opérationnels dans les domaines des équipements des collectivités (eau potable, assainissement, déchets), de l'aménagement durable du territoire et de la gestion des services publics.

L'ENGEES accueille 450 étudiants dont 238 élèves ingénieurs.

L'École délivre un seul diplôme, ingénieur diplômé de l'ENGEES par la voie étudiante depuis 1961, par la VAE et la voie de l'apprentissage depuis 2009 avec une première rentrée en septembre 2009.

Les promotions sont de 75 à 80 élèves ingénieurs dont une douzaine de fonctionnaires. L'École prévoit d'atteindre un objectif de 100 élèves dans les 5 ans.

En dehors de la formation d'ingénieur, l'ENGEES dispense d'autres formations comme 2 licences professionnelles et 5 masters en cohabilitation avec l'Université de Strasbourg (UDS), 1 master cohabilité avec l'université Poincaré de Nancy et l'INP de Lorraine. Il faut noter un nombre important de sessions de formation continue pour les salariés d'entreprise.

Lors des dernières évaluations de la CTI, son habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé a été renouvelée pour une durée de six ans à compter de la rentrée 2004 (séance plénière de la CTI du 2 mars 2004) en ce qui concerne la formation initiale sous statut étudiant puis l'extension de la formation à l'apprentissage a été habilitée pour un an à compter de la rentrée 2009, pour calage avec le calendrier périodique (séance plénière de la CTI du 4 février 2009).

Formation

L'objectif de l'ENGEES est de former des ingénieurs ayant une forte compétence dans les métiers de l'eau et de l'environnement.

L'École se présente comme une école à dominante d'hydraulique appliquée, qui forme des ingénieurs compétents dans l'ensemble des domaines touchant à l'eau, de l'équipement des collectivités, à l'aménagement durable de territoire et à la protection de l'environnement, notamment dans ses rapports avec l'agriculture.

Le diplôme délivré par la voie de l'apprentissage est le même que par la voie étudiante. Les objectifs de formation sont les mêmes, mais avec un accent particulier porté à l'exploitation, aux travaux et au Génie Civil.

La CTI note que la formation par l'apprentissage n'est pas rattachée à la direction des études.

Évolution de l'école, suivi des recommandations

Lors de la précédente habilitation, la CTI avait émis des recommandations, dont les principales concernaient le contenu des programmes (formation informatique à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ; formation à la gestion des risques environnementaux, sur les plans technique, économique et humain) l'ouverture des instances et de l'enseignement aux industriels, l'ouverture internationale et de la modernisation interne de l'école.

L'ensemble des recommandations de la CTI ont été suivies d'effets aussi bien dans le cadre de la formation par la voie étudiante que par celle de l'apprentissage.

Synthèse de l'évaluation

La commission a constaté les points **forts** de l'école :

- L'école a un positionnement reconnu et ancien dans son domaine, elle a su évoluer tout en gardant une identité forte.
- Des liens forts avec les partenaires anciens mais également avec de nouvelles entreprises et en particulier avec les grandes entreprises intervenant dans le secteur de l'eau.
- Une situation favorable pour le placement des élèves.

Et ses points **à améliorer**

- Une visibilité réduite hors de son réseau traditionnel
- Un nombre relativement faible d'enseignants permanents
- Une organisation interne qui ne met pas assez en avant la spécificité des formations d'ingénieurs (apprentis et étudiants)

Les **opportunités** qui s'offrent à elle

- La politique active de la région en direction des écoles d'ingénieur
- L'appartenance au Collegium de l'université de Strasbourg, qui donne des possibilités accrues de visibilité à l'international

Et les **risques**

- Une divergence possible entre la formation par apprentissage et la formation étudiante, alors qu'elles conduisent au même diplôme, en raison de leurs environnements de formation différents.
- Une concurrence accrue d'autres formations d'ingénieur sur le créneau de compétences de l'école
- Une stagnation de la recherche et un émiettement de ses thèmes, en raison de la faiblesse du nombre des enseignants permanents

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable** au renouvellement pour une **durée de 6 ans** à compter de la rentrée 2010, de l'habilitation de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES) à délivrer le titre suivant

- *Ingénieur diplômé de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, en formation initiale sous statut d'étudiant, sous statut d'apprenti et par la VAE*

La CTI **recommande** à l'école de :

- Clarifier l'offre de formation de l'école, en étant vigilant sur le risque de confusion entre les diplômes d'ingénieurs et les diplômes de master. Sans renoncer aux possibilités de cours communs, les deux types de diplômes doivent avoir des objectifs et des modalités spécifiques.
- Augmenter le nombre d'enseignants permanents
- Rapprocher les formations par la voie étudiante et la voie de l'apprentissage avec échanges de pratique et un pilotage commun.

Pour la formation d'apprentissage, la CTI **recommande** à l'école de :

- Renforcer la formation scientifique générale, pour que les apprentis puissent acquérir l'esprit scientifique requis pour tout ingénieur
- Revoir le calendrier d'alternance pour prendre en compte toutes les contraintes
- Veiller à la date de signature du contrat par rapport à la date de début de la formation.

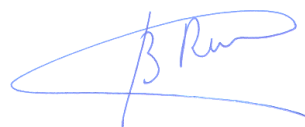
Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - au diplôme suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg*

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 mars 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2010

Le président



Bernard REMAUD